



## Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais

Société régionale pour l'étude et la protection de la faune et de ses milieux  
dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Membre de Nord-Nature et de France-Nature-Environnement



Association régie par la loi du 1.7.1901  
Déclarée à la préfecture du Nord  
sous le n°10.127, le 28.10.1968(J.O. du 6.11.1968)

Agréée au titre de l'article 40, loi du 10.07.1976  
(a.m. 11.5.1978, J.O. 22.7.1978)  
Association de jeunesse et d'Education populaire  
(n°59596, a.m. 23.5.1981)

Monsieur Le Député-Maire  
Jean-Pierre DECOOL,  
Mairie de Brouckerque  
59630 BROUCKERQUE

Monsieur le Député,

La section Flandre Maritime du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais est fortement surprise des cadeaux électoraux octroyés dernièrement par l'Assemblée Nationale aux chasseurs (texte pdf en PJ). Vous comprendrez bien notre mécontentement de votre participation et cosignature à ces amendements qui trahissent à nos yeux un **recul évident de la protection de la biodiversité**.

Ces cadeaux n'ont qu'un objectif : assouvir la pression constante en ces temps électoraux d'une partie minoritaire de vos concitoyens. Le texte revisité par l'Assemblée Nationale cumule absurdité sur absurdité :

-----

### **Introduction :**

'Acteurs importants pour la protection de la nature',

'mission d'intérêt général',

'combat de tous pour la nature et la protection de la biodiversité'

Autant de gags quand on connaît aujourd'hui les dégâts causés par des gestions totalement inappropriées des terrains à vocation cynégétique. Pour exemple, annuellement, des dizaines voire centaines de nichées d'espèces protégées et/ou en déclin (Avocette élégante, Echasse blanche, Petit Gravelot, Tadorne de Belon...) n'arrivent pas à terme sur le territoire du grand dunkerquois.

G.O.N. Flandre Maritime  
Maison de l'Environnement – Par Ziegler – 106 Avenue du Casino – BP 21  
59941 DUNKERQUE Cedex 2

En cause :

- mauvaise gestion des eaux (nids noyés ou à l'inverse étangs vidés de leurs eaux à la sortie des poussins),
- fauche des berges, zone de refuge des poussins voire d'installation de nids
- dérangement intempestif en période sensible de reproduction (barbecue, travaux, chiens lâchés en liberté – prédateurs faciles pour les poussins....)

-----

**Introduction :**

'Engagés pour la biodiversité, ils ne sauraient souffrir que des « brebis égarées »'

C'est tout le troupeau qui s'est égaré, et rares malheureusement sont les chasseurs 'respectueux' de leur environnement.

-----

**Introduction :**

'cette activité qui répond aussi à une mission d'intérêt général'

La section Flandre Maritime souhaite ici vous rappeler que la privatisation de terrains publics dans un but cynégétique ne coïncide nullement avec notre vision d'intérêt général !

Par ailleurs, avec une forte augmentation des pratiques de sports et activités de plein air de la population, la chasse est bien souvent considérée comme l'une des activités les plus menaçantes envers ces autres usagers des zones de nature et de loisirs.

Faut-il préciser que les conflits d'usages génèrent des tensions sociétales, et que les usagers en conflit avec les chasseurs, bien plus nombreux mais non-fédérés, sont rarement entendus ? Aussi, en favorisant des activités de chasse au titre de l'intérêt général, allez-vous d'une part à l'encontre de votre souhait, et d'autre part, vous vous mettez à dos des usagers bien plus nombreux qui commencent à se fédérer en association.

-----

### Article 1

'Par leurs actions de gestion et de régulation des espèces dont la chasse est autorisée',

### Article 8, titre

'Article relatif aux dégâts de gibier provenant des zones non chassées'....

Dans n'importe quel environnement, les équilibres sont de règle. Chasser voire traquer les 'nuisibles' ont pour seul impact une prolifération de leurs proies. Vous le savez fort bien pour le Rat musqué : Renard, Fouine, Putois et Busard des roseaux sont leurs principaux prédateurs. Pourquoi alors placer les trois premières espèces sur la liste des nuisibles ?

La 'prolifération' des lapins et du sanglier est une conséquence de l'incohérence de leurs gestions : les chasseurs font tout pour qu'ils pullulent, et critiquent derrière la gestion des espaces protégés. Comment voulez-vous que les trop rares espaces protégés puissent être de véritables viviers pour ces populations ? Au contraire, en laissant l'harmonieux équilibre proie-prédateur se mettre en place, on évite de tels débordements ; et on assure des populations saines de proies, les animaux malades ou faibles, plus facilement transmetteurs de maladie, étant les premiers éliminés.

Que dire par ailleurs des lâchers intempestifs d'espèces non autochtones qui n'ont pas leur place dans nos paysages ? Perdrix rouge, Faisans de chasse, Faisan vénéré... autant d'espèces ayant un impact fort sur les populations locales de Perdrix grise (concurrence alimentaire) et le reste de la chaîne alimentaire. Comment parler de gestion durable de ressource cynégétique quand le lâcher est la seule possibilité retenue par les chasseurs ?

---

### Article 17 :

'des espèces chassables telles que les alouettes dont l'état des populations subit, par ailleurs, un déclin'

Pourquoi donc continuer à tirer des espèces en déclin ? Pour info, la chute des populations flamandes d'Alouettes (populations tant nicheuses qu'hivernantes) est dramatique.

Monsieur le Député, vous l'aurez compris, votre position ne restera pas sans conséquence sur l'image que vous donnez à la préservation de la biodiversité. Actuellement, lors de nos sorties sur le terrain dans le cadre d'inventaires de la biodiversité, nous sommes interpellés par des personnes qui s'étonnent que la chasse soit encore ouverte. Bien entendu nous ne manquons pas de préciser que vous êtes un des cosignataires pour son prolongement jusqu'au 10 février !

Nous restons à votre disposition pour en parler plus longuement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées .

Bernard BRIL,  
*Responsable de la section  
Flandre Maritime du GON*